

COMISSÃO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION



COMMISSION DE LA CEDEAO

**PROJETS DE CADRE ET DE PLAN D'ACTION
DE LA CEDEAO SUR LE GENRE ET LA
MIGRATION**

2015-2020

Table des Matières

1. Introduction
2. Genre et Migration
3. Situation régionale sur le Genre et la Migration
4. Migration en Afrique de l'Ouest: Catégories et Tendances
5. Préoccupations et Besoins des Migrantes
6. Efforts en cours des différents gouvernements, ONG/Organisations de femmes et Agences des Nations unies relatifs aux questions de genre et de migration
7. Ecart dans les efforts déployés dans le cadre des interventions relatives au genre et à la migration
8. Questions prioritaires relatives au Genre et à la Migration
9. But et Objectifs principaux du Plan d'action sur le Genre et la Migration
10. Suivi et Evaluation
11. Matrice

I. Introduction

1.1. La migration désigne généralement le processus de déplacement de personnes, qui peut être interne (dans un pays) ou international (en dehors d'un pays). Ces déplacements peuvent être volontaires ou forcés selon les circonstances et les motivations des migrants. Ils peuvent également être temporaires ou permanents. Ce phénomène mondial s'est produit tout au long de l'histoire. Par exemple, il y a eu différentes vagues de migrations européennes vers les territoires nouvellement découverts, comme l'Amérique, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, l'Afrique du Sud, etc. Historiquement, dans la région de l'Afrique de l'Ouest, le phénomène de migration occupe une place importante dans la vie socio-culturelle, économique et politique des populations. A l'heure actuelle, alors que les caractéristiques socio-culturelles, économiques et politiques demeurent pertinentes, les flux et processus migratoires sont de plus en plus complexes et diversifiés entraînant des conséquences multiples pour les migrants eux-mêmes, leurs pays d'origine, de transit et de destination.

1.2. La migration a un impact sur les pays d'origine, de transit et de destination. Il y a un consensus selon lequel il existe des facteurs étroitement liés entre la migration et le développement. Lorsque ces facteurs sont bien identifiés et gérés, les défis de la migration peuvent se transformer en opportunités de développement, un processus par lequel l'impact pourrait être bénéfique aussi bien pour les pays d'origine, de transit et de destination que pour les migrants eux-mêmes. Peut-être que l'aspect le mieux connu de la migration et du développement est le transfert d'argent – l'argent que les travailleurs migrants envoient à leurs familles ou utilisent pour investir dans de petites entreprises. Pour le gouvernement, les transferts d'argent constituent également une importante source de devises. Au cours de la dernière décennie, les transferts d'argent sont devenus, dans certains pays en développement, la deuxième source de financement extérieur, ce qui dépasse parfois le volume de l'aide publique formelle et les flux d'investissements étrangers directs.

1.3. Les transferts d'argent servent aussi à jeter un pont au sein des familles et des communautés de longue distance, à renforcer les liens de solidarité et les obligations qui relient les migrants, hommes et femmes, à leurs parents et amis qui sont restés à la maison. Un autre lien entre la migration et le développement est le fait qu'elle facilite le transfert d'idées, de

compétences, d'innovations, de culture, ce qui change considérablement les modes de pensée et les relations.¹

1.4. Une question épineuse également concernant la migration et le développement dans les pays en développement est le phénomène de la fuite des cerveaux – un processus par lequel les compétences dont on a grand besoin au plan national/dans les pays développés sont attirées vers les pays développés.

1.5. Le processus migratoire implique des questions complexes relatives aux droits humanitaires et humains, l'économie du travail, l'offre et la demande, les questions juridiques nationales et internationales et des politiques et pratiques de gestion variés. La situation générale et sa complexité peuvent être suffisamment perturbatrices pour constituer un énorme défi au processus de développement.

2. Genre et Migration

2.1. Pour la plupart des gens, le terme "migrant" évoque des images d'hommes, alors que l'expression "les migrants et leurs familles" fait apparaître les femmes et les enfants. La migration est en fait très sexospécifique. Par exemple, les phénomènes qui, en apparence, sont neutres et liés à la migration, tels que la sortie, l'entrée et les expériences dans les pays de destination, sont en fait sexospécifiques et génèrent des répercussions différentes sur les femmes et les hommes. Au départ, les femmes migraient dans les pays étrangers pour rejoindre leurs maris. Cependant, une nouvelle tendance des flux migratoires internationaux d'aujourd'hui est le nombre croissant de femmes ayant des intérêts économiques indépendants et cherchant à améliorer leurs conditions sociales et économiques.

2.2. L'une des tendances les plus importantes dans le processus actuel est l'entrée des femmes dans des domaines qui étaient auparavant dominés par les hommes.² Les femmes se déplaçaient souvent avec les membres de leur famille, mais de plus en plus, elles se déplacent seules, pour le commerce ou la recherche d'un d'un emploi (travail formel/informel ; qualifié/non qualifié). Cependant, un nombre tout aussi important de personnes est

¹ Bachelet, M "Genre et Migration : les aides soignants à l'Interface de la Migration et du Développement". Discours du directeur exécutif de l'ONU Femmes prononcé lors de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés (PMA-IV), Istanbul, 11 mai 2011

²Susan Forbes Martin, Femmes et Migration, rapport rédigé pour la Division des Nations Unies pour la Promotion de la Femme – réunion consultative de la DPF sur 'Migration et Mobilité et Comment ce Mouvement Affecte les Femmes' Malmö, Suède 2-4 décembre 2003 (Quoting Zlotnick ,2003)

également forcé de migrer pour des raisons liées aux conflits, à la persécution, au divorce, à la discrimination, à des facteurs économiques ou des catastrophes naturelles.

2.3. La mondialisation et la dynamique du marché du travail ont accru aussi bien les opportunités offertes aux femmes migrantes que les pressions exercées sur elles. La migration peut accroître les opportunités de revenus, renforcer l'autonomie et l'autonomisation des femmes et contribuer ainsi à plus d'égalité entre les genres, mais elle expose également les femmes à des violations graves de leurs droits humains. A chaque étape du processus migratoire, les travailleuses migrantes, surtout celles qui sont en situation irrégulière, sont vulnérables au harcèlement, à l'intimidation et aux menaces pour elles-mêmes et leurs familles, à l'exploitation économique et sexuelle, à la discrimination raciale et à la xénophobie, aux mauvaises conditions de travail, aux risques sanitaires accrus, à la traite, au travail forcé et à d'autres formes d'abus, à la servitude pour dettes, à la servitude involontaire et aux situations de captivité.³

2.4. Les statistiques disponibles actuellement montrent que près de la moitié des migrants dans le monde sont des femmes et des études révèlent que les femmes participent activement à la migration, aussi bien à l'intérieur d'un pays que d'un pays à un autre.⁴ La plupart des femmes migrantes sont maintenant à la recherche d'un travail temporaire ou à long terme. Elles sont recrutées dans un nombre croissant d'emplois propres aux femmes, dans les secteurs formel et informel, en particulier dans le secteur de l'hospitalité et des soins à domicile. Cependant, les obstacles à la protection du bien-être des femmes migrantes et à l'optimisation des avantages de la migration persistent. Beaucoup de femmes sont, en effet, engagées pour la fourniture des soins à domicile, un travail qui a acquis une dimension transnationale. Cela pose les questions de protection juridique et sociale pour ces femmes.

3. Situation de la région Afrique en matière de genre et migration

3.1. L'Afrique a reçu une part équitable de l'explosion récente des flux migratoires qui touchent 10%⁵ de sa population dans la diaspora et un niveau élevé des transferts d'argent qui constituent une part importante du Produit national brut de nombreux pays d'Afrique sub-

³ Florence Nightingale, Nigeria : Une Evaluation de la Situation de la Migration du Travail au niveau International ; le cas des femmes travailleuses migrantes, Programme pour la Promotion du Genre, Bureau International du Travail, Genève, GENPROM, Document de travail, No. 7, Série sur les Femmes et la Migration,

⁴ Organisation Internationale des Migrations (OIM) : Rapport sur la Migration dans le Monde. Genève, 2010

⁵ Ricca, S: Migration Internationale en Afrique "Aspects Juridiques et Administratifs", BIT, Genève, 1989.

saharienne. La pauvreté, le manque d'opportunités d'éducation et d'emploi, l'accès insuffisant à l'information utile sur la migration et le manque de politiques gouvernementales sur la migration rendent les femmes et les filles plus vulnérables.

3.2. Bien qu'il soit reconnu que la migration a toujours été un mode de vie culturel pour la plupart des sociétés africaines, il est généralement admis qu'actuellement, les principales causes de la migration peuvent être attribuées à un réseau complexe de nombreux facteurs socio-économiques, politiques et environnementaux "pull" et "push" qui existent dans les pays d'origine, les pays de transit et les pays de destination. Une particularité de la tendance migratoire est que les pays ne sont pas forcément caractérisés par uniquement un des aspects exposés ci-dessus. Dans certains cas, un pays peut être classé comme étant à la fois le pays d'origine, de transit et de destination.

3.3. Bien qu'il soit difficile d'obtenir des chiffres exacts, les études préliminaires sur le sujet indiquent un accroissement constant du nombre de femmes migrantes originaires d'Afrique à un rythme plus rapide que la moyenne mondiale et en 2005, 47% des 17 millions d'immigrants en Afrique étaient des femmes, les plus fortes hausses étant enregistrées chez les migrants de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest.⁶ Alors que la plupart des femmes migrantes d'Afrique de l'Ouest se déplacent à l'intérieur de la région, d'autres migrent également vers l'Amérique et l'Europe. Au cours des dernières décennies, on a enregistré une augmentation soutenue des initiatives de dialogue inter-Etats et de coopération dans le domaine de la migration en Afrique de l'Ouest. Les Etats membres de la CEDEAO se sont rendu compte que la mondialisation a entraîné de profonds changements dans la circulation des personnes, y compris leurs propres populations, et que cela a créé de nouveaux problèmes auxquels ils doivent faire face. Les Etats membres ne sont pas seulement concernés par la tendance croissante de la traite des êtres humains qui viole les normes internationales d'une manière de plus en plus flagrante. Ils sont aussi préoccupés par l'ampleur des migrations irrégulières ainsi que par la promotion des migrations régulières. En fait, la plupart des pays de la CEDEAO sont à la fois les sources et les destinations des migrants. En principe, les Etats membres de la CEDEAO ont exprimé la volonté d'établir des principes globaux et concertés afin de maximiser les avantages de la migration légale et ordonnée. L'objectif de ces initiatives était de pousser les Etats à travailler ensemble, dans le cadre d'un partenariat entre les pays d'origine, de transit et de destination sans remise en cause – ou mieux, en faisant en sorte de retenir le principe de la souveraineté

⁶ UNFPA, Etat de la Population Mondiale 2006, Un passage vers l'espoir ; Femmes et Migration Internationale.

nationale. Le Protocole de la CEDEAO relatif à la Libre Circulation est un instrument de facilitation de la mobilité intra-régionale, tandis que l'Approche commune de la CEDEAO propose des solutions à la problématique de la migration.

4.1. Migrations en Afrique de l'Ouest : Catégories et Tendances

4.1.1. En dépit des avantages géographiques, culturels et politiques spécifiques que revêtent certains pays, les tendances et l'organisation des migrations est remarquablement uniforme dans la région. Les différentes catégories de migrants au sein de la sous-région requièrent des approches différentes pour relever les défis auxquels ils font face dans le processus de migration. D'une part, il existe les migrants à long terme, qui souhaitent s'installer de façon permanente dans un pays ou une région autre celui ou celle de leur origine. En outre, il y a les travailleurs migrants/demandeurs d'emploi qui souhaitent passer quelques années dans leur terre d'accueil pour obtenir de meilleures opportunités (emploi, situation sociale, davantage de compétences/formation, etc.) avant de retourner dans leur patrie, et les populations mobiles qui déménagent fréquemment entre les pays de la sous-région à la recherche d'opportunités économiques ; il s'agit notamment des commerçants et demandeurs d'emploi transfrontaliers.

4.1.2. Une autre tendance migratoire croissante en Afrique de l'Ouest concerne le mouvement d'enfants vulnérables fréquentant des écoles à caractère religieux dans la région sous le couvert de l'acquisition de connaissances religieuses, mais qui finissent par devenir des enfants de la rue. Il existe également la traite interne et transfrontalière des personnes, en particulier les femmes et les enfants, à des fins de prostitution forcée, de travail forcé, d'esclavage et autres formes d'exploitation. Il existe également des mouvements transfrontaliers à de véritables fins de poursuite des études.

4.1.3 En raison de l'instabilité politique et sociale, du nombre limité de possibilités d'avancement en matière d'éducation et d'emploi, ainsi que des conséquences drastiques de la pauvreté, il existe une migration massive de jeunes issus des communautés rurales et urbaines en Afrique de l'Ouest à la recherche de meilleures conditions de vie dans les villes et les pays du monde occidental. Ces jeunes gens se laissent emporter par le *mythe* d'une vie meilleure en dehors de leurs communautés locales et au-delà des frontières de leur pays et donc confient leur vie à des inconnus ou des connaissances (y compris des amis et des parents) dans l'espoir d'obtenir un passage facile à la terre de leurs rêves. Parmi ces jeunes hommes et femmes, beaucoup sont mal informés des processus légaux de la migration, beaucoup sont mal

équipés sur le plan éducatif pour comprendre les subtilités et les complexités de la migration ou les obligations contractuelles entre eux et leur soi-disant « passeurs » qui s'avèrent souvent être des trafiquants, beaucoup choisissent d'accepter les offres des trafiquants plutôt que de continuer à vivre dans le désespoir et la pauvreté. D'autres s'engagent tout simplement sur un parcours migratoire temporaire pour obtenir de l'argent afin de satisfaire un besoin immédiat, après quoi ils retournent dans leurs communautés d'accueil. Ces migrants se laissent tous facilement appâter par les trafiquants et, en fait, relèvent de la catégorie des migrants involontaires.

4.2. Perspectives des pays au sein de la région

4.2. Les pays de la région partagent des caractéristiques qui soulignent le taux de migration assez élevé qu'elle émet, notamment :

- pauvreté généralisée,
- sous-développement, faible productivité agricole et faible revenu par habitant,
- possibilités d'emploi limitées,
- interventions de développement limitées pour améliorer la situation économique,
- taux d'alphabétisation faible (en particulier pour les filles et les femmes),
- situations de conflits interne et externe.

4.3. Cadres et interventions régionaux en matière de migration

4.3.1. Le Traité de la CEDEAO

Adopté à Lagos en 1975, le Traité de la CEDEAO garantit aux citoyens des pays signataires la liberté de circulation, le droit de résidence et d'établissement au sein de la Communauté. Le traité exonère les citoyens de visa et de permis de séjour, et consacre leur droit à l'emploi et à l'activité commerciale et industrielle dans les pays de la Communauté. Les articles 2 (2d) et 27 (1, 2) du traité reconnaissent la nécessité de faciliter, voire encourager, les migrations internationales dans la région. La migration est ainsi considéré comme bénéfique, car permettant l'utilisation optimale de la main d'œuvre au sein de la région. L'accord de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes entre les États membres (1979) et le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement .

Ces accords prévoient des droits assez étendus pour les migrants. Par exemple, il est garanti aux citoyens des pays signataires le même traitement concernant les activités culturelles, religieuses, économiques, professionnelles et sociales au sein de la Communauté. Est également consacré par ces accords le principe de l'égalité en matière d'emploi, ce qui implique l'égalité de traitement en vertu des législations sociale et du travail, ainsi que les mêmes droits en matière d'investissement, de possession, d'acquisition et de transfert d'actifs et d'exercice d'activités professionnelles et libérales.

4.3.2. L'Approche commune de la CEDEAO sur la Migration

L'Approche commune de la CEDEAO sur la Migration, qui a été adoptée par les Chefs d'Etat et de gouvernement en 2008, constitue le cadre de traitement des questions liées à la migration et au développement en Afrique de l'Ouest sur la base de six axes principaux, à savoir la promotion de la libre circulation dans l'espace CEDEAO, la promotion de la gestion de la migration régulière, l'harmonisation des politiques, la lutte contre la migration irrégulière et la traite des êtres humains, la promotion des droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que les mesures visant la prise en compte de la dimension genre et de la migration.

Le Cadre et le Plan d'Action de la CEDEAO pour le Genre et la Migration sert de complément à l'Approche commune de la CEDEAO sur la Migration.

4.3.3. Le Traité de l'UEMOA

L'article 91 du Traité de la Communauté économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), adopté en 1994, vise à promouvoir le principe de la libre circulation des personnes, des services et des capitaux. Il garantit le droit de circulation et de résidence dans les territoires des Etats de l'Union et prévoit l'égalité dans la recherche et l'exercice de l'emploi en dehors de la fonction publique. Il prévoit également l'abolition de toutes les formes de discrimination fondée sur la nationalité.

Toutefois, il est difficile d'évaluer l'incidence de ces traités sur les flux migratoires dans la région.

5. Préoccupations et besoins des migrantes

5.1. Les préoccupations et les besoins des migrantes varient d'une personne à une autre et dépendent en grande partie de la nature de la migration en cours, qu'elle soit volontaire ou basée sur la traite. Dans la plupart des cas, les migrantes sont victimes de traite, et la décision de migrer est prise par d'autres (parents, amis, maris, et/ou parents). Les femmes ont également besoin d'autres moyens pour opérer des choix de migration sûrs ; elles doivent être mieux formées et disposer de meilleures compétences et connaissances pouvant leur assurer de meilleures possibilités à la fois dans leur pays d'origine et leur terre d'accueil. En outre, elles ont besoin d'éducation et d'orientation appropriées sur les questions relatives à la migration. Le soutien et la protection des pouvoirs publics sont nécessaires aux migrants, en particulier les femmes, afin d'empêcher toute maltraitance ou exploitation à leur endroit, et assurer la sauvegarde, dans les pays d'accueil, de leurs gains et la meilleure utilisation de ces derniers au service de leur développement personnel et sociétal.

6. Efforts des différents gouvernements, ONG/Organisations de femmes et Agences des Nations unies relatifs aux questions de genre et de migration

6.1. Au fil des ans, les gouvernements de la sous-région ont fourni des efforts considérables aux niveaux régional et national dans le sens de l'éradication ou de la réduction du fléau de la traite des êtres humains. La Convention des Nations Unies sur le crime transnational et organisé et son protocole additionnel sur le trafic d'êtres humains ont été ratifiés par plusieurs pays de la région et certains d'entre eux se les sont appropriés. En outre, le Plan d'action initial de la CEDEAO sur la traite des êtres humains a été adopté par les ministres de l'Afrique de l'ouest en 2001. Les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO ont aussi adopté l'Approche commune sur les Migrations en 2008.

6.2. Encourageant la mise en place de normes internationales sur les droits humains, l'UNIFEM (devenue ONU Femmes) a fait la promotion, de manière continue, des efforts de facilitation des migrations sans dangers, d'éradication de la traite des êtres humains et de faire des migrations une expérience qui responsabilise les femmes dans d'autres parties du monde. Présente au Bangladesh, au Cambodge, en Indonésie, en Jordanie, au Lao PDR, au Népal, aux Philippines et en Thaïlande, l'UNIFEM s'est engagé dans la promotion de politiques incitatrices et dans un environnement institutionnel et socio-économique garantissant aux

femmes les mêmes opportunités que les hommes et un accès égal aux ressources et aux avantages tout au long du processus migratoire.

6.3. L'Union africaine (UA), en collaboration avec l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) et d'autres agences internationales, a rédigé l'avant-projet d'un cadre stratégique global pour une politique sur les migrations en Afrique qui a été adopté par le Sommet des chefs d'Etats en 2005. Le cadre stratégique global reconnaît, entre autres choses, que l'une des principales préoccupations concernant les migrations dans la région est le nombre croissant de femmes engagées dans l'émigration dans le paysage migratoire actuel. Il a souligné que la féminisation croissante des migrations doit être prise en charge avec des politiques particulières, alors que la vulnérabilité à l'exploitation pour les femmes candidates aux migrations se traduit par les conditions souvent abusives dans lesquelles elles travaillent, surtout dans le contexte des services domestiques et des industries sexuelles, dans lesquelles le trafic de migrants est très présent.⁷

6.4. Lors de sa réunion annuelle de 2004, l'Organisation internationale du travail (OIT) avait présenté la question des migrations et son impact sur la situation du travail comme étant une priorité absolue dans son agenda. Son rapport "Vers un marché équitable pour les travailleurs émigrés dans l'économie mondiale"⁸ a indiqué que les femmes, en particulier les travailleuses domestiques, font partie du groupe le plus vulnérable des travailleurs émigrés, aux côtés des personnes victimes de la traite des êtres humains et des travailleurs émigrés en situation irrégulière dont la majorité est composée de femmes. Depuis lors, l'OIT a adopté un cadre multilatéral sur les migrations des travailleurs, qui s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action international pour les travailleurs émigrés. Ce cadre fait partie d'un plan d'action de l'OIT qui vise à mieux gérer les migrations des travailleurs afin de contribuer de manière positive à la croissance et au développement des pays d'origine et les pays de destination, mais aussi au bien-être des migrants eux-mêmes.

6.5. Au cours de la dernière décennie, plusieurs ONG et organisations féminines ont consenti beaucoup d'efforts pour prévenir la traite des femmes, éradiquer la prostitution et

⁷ Union africaine: Avant-projet de la Position commune de l'Afrique sur les migrations et le développement, Rencontre des experts sur les migrations et le développement, 3-5 avril, 2006, Alger, Algérie

⁸ Bureau International du Travail Genève: "Vers un marché équitable pour les TRAVAILLEURS EMIGRES dans l'économie mondiale", Conférence internationale sur le travail 2004

apporter des services de réhabilitation et de soutien aux victimes, dans des secteurs tels que l'éducation, la sensibilisation sur la santé, etc. Plusieurs ONG nationales et régionales jouent un rôle important dans la prise en charge de la question de la traite des êtres humains. Il y a également des organisations internationales qui ont joué un rôle important dans la prise en charge de la question à travers différents canaux de collaboration.

7. Ecart dans les efforts déployés dans le cadre des interventions relatives au Genre et à la Migration

7.1. Bon nombre de ces efforts ignorent les causes des migrations clandestines telles que la pauvreté, les questions liées à la gouvernance, le manque d'opportunités dans l'éducation et sur le marché du travail, les discriminations contre les femmes, les conflits, le sous-développement etc. Les solutions sont souvent élaborées sans grande participation ou consultation des femmes et des jeunes qui constituent les principaux groupes vulnérables au chômage, à la pauvreté et aux migrations, mais également à la traite des êtres humains et au travail forcé.

7.2. L'objectif de ces interventions a aussi été réduit en termes de perception des migrations comme une question existant indépendamment des autres activités du monde telles que le commerce, au mépris des inégalités et discriminations présentes et qui se trouvent être des facteurs aggravant le problème.

7.3. Il y a un manque général de données/statistiques et d'énoncés de politique sur les tendances et flux migratoires dans la sous région, ce qui fausse dès le départ toute projection et éventuelles solutions des problèmes, et rend difficile la mise en place d'une planification efficace.

8. Questions prioritaires relatives au genre et à la migration

1. Le commerce transfrontalier et la contribution des travailleurs émigrés à la création de richesses et à la réduction de la pauvreté - Défis, Contraintes et Opportunités:
2. la Traite des personnes
3. les Femmes comme victimes des migrations involontaires causées par les conflits
4. le tourisme (y compris le tourisme sexuel) et les migrations internationales des travailleurs
5. les travailleuses domestiques.

9. But et Objectifs du Plan d'action sur le Genre et la Migration

9.1. Le principal objectif du présent Plan d'Action est de favoriser l'émergence d'un processus de migration régulier et sûr, aussi bien pour les hommes que pour les femmes afin de leur permettre de contribuer plus efficacement au développement socio-économique de l'espace CEDEAO.

9.2. Objectifs du Plan d'action sur le Genre et la Migration

Les objectifs du Plan d'action sur le genre et la migration se présentent comme suit :

1. assurer la disponibilité de données pertinentes sur le genre et la migration dans l'espace CEDEAO ;
2. éduquer, sensibiliser et favoriser le dialogue avec les citoyens de l'Afrique de l'Ouest sur les questions relatives au genre et à la migration ;
3. assurer la formation et le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques et de la Commission de la CEDEAO sur les enjeux liés au genre, à la migration et au développement ;
4. veiller à la mise en place de mécanismes permettant d'empêcher la migration irrégulière de jeunes femmes et hommes de l'espace CEDEAO vers d'autres régions du monde ;
5. faire en sorte que les femmes et les enfants de la sous-région soient à l'abri de la traite des personnes ;
6. mettre en place des mécanismes favorisant l'éradication de la pauvreté absolue dans la région, créant ainsi un environnement susceptible de permettre aux jeunes de développer leur plein potentiel ;
7. mettre également en place de mécanismes permettant de s'attaquer au phénomène de la corruption, d'éliminer le harcèlement et les autres contraintes rencontrées par les femmes dans le cadre du commerce transfrontalier ;
8. veiller à la mise en place de mécanismes permettant de répondre aux besoins des migrantes en situation de conflit (réfugiées et personnes déplacées à l'intérieur du pays) ;

9. œuvrer en vue de la mise en place d'un système de suivi et évaluation susceptible d'assurer une gestion et une mise en œuvre efficaces du Plan d'action.

10. Suivi et évaluation:

10.1 Vue d'ensemble

10.1.1 L'objectif global du suivi et évaluation du présent Plan d'action vise à assurer le suivi des progrès réalisés et de l'efficacité dudit plan, ainsi qu'à identifier les défis de mise en œuvre y afférents.

10.1.2 Les principales organisations impliquées dans le suivi et évaluation sont : la Commission de la CEDEAO, les États membres, les partenaires au développement, la société civile et les organisations non gouvernementales.

10.1.3 La coordination du présent Cadre du Plan d'action du suivi et évaluation incombe à la Commission de la CEDEAO et aux États membres.

10.1.4 La mise en œuvre du présent cadre de S & E doit tenir dûment compte du système global de S&E en vigueur à la Commission de la CEDEAO.

10.2 Coordination

La circulation des informations est indispensable pour assurer un suivi efficace à tous les niveaux et nécessite une coordination effective parmi les principales parties prenantes.

10.3 Données de S & E fondées sur les preuves

10.3.1 Essentiellement, le S & E fondé sur des preuves assure une approche plus holistique qu'un S & E qui contrôle l'entrée, les processus, les produits et les résultats des programmes/ projets. Les indicateurs sont diffusés à différents niveaux en vue d'un suivi adéquat des résultats du Plan. Au cours du processus de mise en œuvre, les données, rapports et enquêtes constitueront les bases de l'élaboration de nouveaux indicateurs du Plan.

10.3.2 La Commission de la CEDEAO collaborera avec les États membres dans le cadre de la collecte et de la compilation des données provenant des institutions pertinentes à des fins de planification et de suivi. Le système de feedback en place sera renforcé afin de rendre l'information disponible à l'ensemble des utilisateurs finaux.

10.4 Système de S & E participatif

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action, un mécanisme participatif de S & E est utilisé à travers le déploiement de l'ensemble des connaissances et des ressources d'un large éventail de parties prenantes, y compris la Commission de la CEDEAO, les États membres, le secteur privé et les organisations de la société civile. Des rapports périodiques seront élaborés et diffusés aux États membres. Les rapports ainsi générés récapituleront l'évolution des principaux indicateurs au cours de la période de mise en œuvre du Plan.

11. MATRICE DU PLAN D'ACTION

Le principal objectif du présent Plan d'Action est de rendre le processus de migration sûr, légal et valorisant aussi bien pour les hommes que pour les femmes afin de leur permettre de contribuer plus efficacement au développement socio-économique de l'espace CEDEAO.

Objectif 1 : Assurer la disponibilité des données pertinentes sur le genre et la migration dans l'espace CEDEAO						
Résultats attendus	Activités principales	Indicateurs	Cibles	Moyens de Vérification	Période d'exécution	Organe responsable
Disponibilité de données sur le genre et la migration dans l'espace CEDEAO	Entreprendre des études sur les relations entre le genre et la migration dans l'espace CEDEAO	Nombre d'études réalisées, d'évaluations effectuées, et d'enquêtes menées	Hausse de 20% du nombre d'études réalisées, d'évaluations effectuées, et d'enquêtes menées	Existence de rapports d'étude, d'évaluation et d'enquête	2015-2020	Etats membres, CEDEAO, Partenaires au Développement Centres et Agences de recherche
	Analyse de la contribution des femmes et hommes migrants: quelles sont les différences? les synergies?	Existence de données sur les contributions des migrants	Augmentation de la disponibilité de données sur les contributions des migrants	Disponibilité de base de données		
	Réviser et harmoniser les textes et instruments juridiques relatifs au genre et à la migration	Disponibilité de documents relatifs aux priorités régionales en matière de politiques migratoires prenant en compte les particularités de la dimension genre et des préoccupations	Au moins un document exhaustif doit être disponible sur le genre et la migration aux niveaux régional et de chaque Etat membre	Disponibilité de bases de données relatives à la question de genre		

	Ratification et appropriation d'instruments régionaux et internationaux relatifs au genre et à la migration et tenant compte de la problématique hommes-femmes	spécifiques des migrantes				
Objectif 2: Éduquer, sensibiliser et favoriser le dialogue avec les citoyens de l'Afrique de l'Ouest sur les questions relatives au genre et à la migration						
Résultats attendus	Activités principales	Indicateurs	Cibles	Moyens de Vérification	Période d'exécution	Organe responsable
Une population bien éduquée et sensibilisée sur les questions relatives au genre et à la migration	Informier et sensibiliser la population sur les questions relatives à la migration en vue de faciliter une mobilité efficace et légale des femmes et des hommes	Nombre de programmes d'information et de sensibilisation organisés.	Hausse de 20% du nombre de programmes d'information et de sensibilisation organisés.	Rapports organisationnels, rapports des journaux et de la télévision	2015-2020	CEDEAO, Etats membres
	Organisation de caravanes de sensibilisation et d'information régionales et nationales sur les processus de migration réguliers and irréguliers et les défis qui en	Nombre de caravanes d'information et de sensibilisation régionales et nationales organisées annuellement	Au moins deux (2) caravanes d'information et de sensibilisation régionales et nationales organisées annuellement dans	Rapports organisationnels, rapports des journaux et de la télévision		

	résultent pour les migrants		chaque Etat membre			
	Sensibiliser les gouvernements à différents niveaux : (national, étatique, local) et les fonctionnaires de la CEDEAO sur la nécessité d'intégrer les perspectives de genre aux programmes et politiques migratoires	Etendu de la connaissance des fonctionnaires de la CEDEAO et des Etats sur les questions de genre dans les programmes et politiques migratoires	Augmentation du nombre d'ateliers et de séminaires à l'intention des fonctionnaires de la CEDEAO et des Etats sur les programmes et politiques migratoires sensibles au genre	Rapports des séminaires et ateliers		

Objectif 3: Formation et renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques et de la Commission de la CEDEAO sur les enjeux liés au genre, à la migration et au développement

Résultats attendus	Activités principales	Indicateurs	Cibles	Moyens de Vérification	Période d'exécution	Organe responsable
Renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques sur les enjeux liés au genre, à la migration et au développement	Former les acteurs étatiques sur les enjeux et défis liés aux perspectives de genre et de migration pour le développement de la région	Nombre de programmes de formation organisés à l'intention des acteurs étatiques sur le genre, la migration et le développement	Renforcement des capacités des acteurs étatiques sur le genre, la migration et le développement	Rapport des programmes de formation	2015-2020	Etats membres, Organisations de la Société civile CEDEAO, Partenaires au Développement
	Former les acteurs non étatiques sur les enjeux et défis liés aux perspectives de genre et de migration pour le développement de la région	Nombre de programmes de formation organisés à l'intention des acteurs non étatiques sur le genre, la migration et le développement	Renforcement des capacités des acteurs non étatiques sur le genre, la migration et le développement	Rapport des programmes de formation		
	Mettre en place des mécanismes visant à encourager la migration légale grâce à l'octroi de bourses, des formations à court terme, des accords bilatéraux, etc. à l'intention de jeunes possédant les qualifications requises	Nombre de programmes mis en place visant à encourager la migration légale	Encouragement de la migration légale pour ceux qui le désirent et répondent aux critères requis	Rapports organisationnels		

	<p>Encourager la signature de protocoles d'accord entre les pays d'origine et de destination pour l'emploi de travailleurs peu qualifiés</p> <p>Implication des ministères et ambassades compétents pour le recrutement et la protection des travailleuses migrantes employées de maison</p>	<p>Nombre de protocoles d'accord (MOU) signés entre pays d'origine et de destination ne ce qui concerne l'emploi de travailleurs peu qualifiés</p> <p>Directives, politiques et réglementation portant sur le recrutement et la protection des employés de maison (qui doivent justifier de l'âge minimum légal pour l'emploi)</p>	<p>Augmentation du nombre de protocoles d'accord</p> <p>Définition de directives, de politiques et de règlements clairs portant sur le travail domestique</p>	<p>Rapports émanant des Etats et des organisations</p> <p>Rapports émanant des Etats et des organisations</p>		
Objectif 4 : Mise en place d'un mécanisme permettant de freiner la migration irrégulière de jeunes femmes et hommes de l'espace CEDEAO vers d'autres régions du monde						
Résultats attendus	Activités principales	Indicateurs	Cibles	Moyens de Vérification	Période d'exécution	Organe responsable

La migration irrégulière des jeunes femmes et hommes de l'espace CEDEAO est réduite au minimum	Campagnes de sensibilisation et de communication sur les problèmes relatifs à la migration illégale	Nombre de campagnes de sensibilisation et de communication organisées	Au moins deux (2) grandes campagnes devraient être organisées annuellement dans chaque Etat membre	Rapports organisationnels des campagnes. Rapports des Média	2015-2020	Etats membres, CEDEAO, Organisations de la Société civile Partenaires au Développement
	Production de documentaires sur les migrants illégaux et les défis et problèmes auxquels ils sont confrontés lors de la migration illégale	Nombre de documentaires réalisés aux niveaux local, national et régional	Hausse de 25% de la réalisation de documentaires	Rapports organisationnels Rapports des Média		
	Former, éduquer et sensibiliser les citoyens sur les problèmes liés à la migration illégale	Nombre de programmes de formation et de sensibilisation organisés aux niveaux local, national et régional	Augmentation du nombre de programmes de formation de sensibilisation organisés aux niveaux local, national and régional	Nombre de participants formés Rapports organisationnels		

Objectif 5 : Veiller à ce que les femmes et les enfants de la sous-région soient protégés contre la traite des personnes						
Résultats attendus	Activités principales	Indicateurs	Cibles	Moyens de Vérification	Période d'exécution	Organe responsable
Les femmes et les enfants de la sous-région sont protégés contre la traite des personnes	Former, éduquer et sensibiliser les citoyens sur les questions liées à la traite des personnes (toutes les catégories de la population y compris la police, la justice, les média et les autorités médicales). L'accent doit être mis sur l'exploitation des femmes et des filles dans le processus de migration illégale	Nombre de programmes de formation et de sensibilisation organisés aux niveaux local, national et régional	Augmentation du nombre de programmes de formation et de sensibilisation organisés aux niveaux local, national et régional	Nombre de participants formés Rapports organisationnels	2015-2020	Etats membres, CEDEAO, Organisations de la Société civile
	Intégrer la sensibilisation à la traite des personnes dans les programmes d'enseignement des écoles primaires et secondaires	Nombre de programmes d'enseignement des écoles primaires et secondaires portant sur la sensibilisation à la traite des personnes	Au moins 80% des écoles primaires et lycées des Etats membres inscrivant à leurs programmes un cours sur la sensibilisation à la traite des personnes	Rapports des Ministères de l'Education		

	Promulguer, mettre en œuvre et appliquer des législations efficaces contre la traite des personnes	Des législations appropriées relatives à la traite des personnes sont mises en place au niveau national	Chaque Etat membre dispose de législations appropriées effectivement mises en œuvre et appliquées	Rapports des agences gouvernementales		
	Mener des enquêtes et poursuivre en justice toutes les personnes impliquées dans la traite des personnes	Nombre d'individus et de groupes coupables arrêtés et traduits en justice et condamnés.	Augmentation du nombre de condamnation de coupables et démantèlement des réseaux impliqués dans la traite des personnes	Rapports de Police et des Tribunaux Rapports des Média		
	Rapatriement, réhabilitation et réintégration effective des victimes surtout des femmes et des enfants victimes de la traite des personnes	Nombre d'enfants et de jeunes femmes effectivement réhabilités et réintégrés	Augmentation du nombre de victimes de la traite des personnes réhabilités et réintégrés Nombre d'abris construits pour les victimes.	Rapports des agences gouvernementales Rapports des Média		

Objectif 6 : Mettre en place des mécanismes propres à permettre d'éliminer la pauvreté absolue de la région, contribuant ainsi à créer un environnement propice pour que les jeunes puissent réaliser leur plein potentiel.

Résultats attendus	Activités principales	Indicateurs	Cibles	Moyens de Vérification	Période d'exécution	Organe responsable
Réduction de la pauvreté absolue notamment parmi les jeunes de la région	Offrir l'égalité des chances pour l'ensemble des jeunes dans la région en vue de leur permettre de réaliser leur plein potentiel	Réduction des inégalités sociales au niveau des Etats membres	Les jeunes ont accès à une éducation de base, aux soins de santé et à une alimentation régulière	Niveau d'alphabétisation parmi les jeunes Indicateurs relatifs à la santé et à la nutrition	2015 -2020	Etats membres
	Création de centres spécialisés de formation professionnelle et d'apprentissage	Accroissement du nombre de centres de formation professionnelle et d'apprentissage	Une augmentation d'au moins 20% du nombre de centres de formation professionnelle et d'apprentissage	Nombre de jeunes entrepreneurs		
	Création d'emplois et promotion de l'entrepreneuriat	Nombre d'emplois créés annuellement dans chaque Etat membre	Une hausse d'au moins 30% du nombre d'emplois créés annuellement dans chaque Etat membre	Nombre de jeunes exerçant un emploi rémunéré		
	Mise en place de systèmes efficaces de	Pourcentage de la population couverte par les	Hausse d'au moins 20% du taux de la population vivant	Augmentation du nombre de personnes vivant		

	protection sociale et de sécurité sociale	systemes de protection sociale et de sécurité sociale	au-dessus du niveau de la pauvreté	au-dessus du niveau de la pauvreté		
--	---	---	------------------------------------	------------------------------------	--	--

Objectif 7 : Mise en place de mécanismes permettant de s'attaquer aux défis et contraintes auxquels les femmes sont confrontées dans le cadre du commerce transfrontalier						
Résultats attendus	Activités principales	Indicateurs	Cibles	Moyens de Vérification	Période d'exécution	Organe responsable
Mécanismes permettant de s'attaquer aux défis et contraintes auxquels les femmes sont confrontées dans le cadre du commerce transfrontalier mises en place	Renforcer la collaboration et le partage d'informations entre les structures administratives impliquées dans le commerce transfrontalier.	Nombre de réunions organisées dans le cadre de la collaboration et du partage d'informations	Au moins deux (2) réunions par an	Comptes rendus des réunions tenues	2015-2020	Etats membres CEDEAO
	Renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption, le harcèlement sexuel et autres violations des droits de l'homme au niveau des frontières	Diminution des cas de corruption et de harcèlement sexuel des commerçantes	Au moins 30% de réduction des cas de corruption	Enquêtes périodiques auprès des commerçantes impliquées dans le commerce transfrontalier		

	Sensibilisation des organes chargés de la gestion frontalière concernant les femmes commerçantes impliquées dans le commerce transfrontalier et leurs droits	Nombre de fonctionnaires chargés de la gestion transfrontalière sensibilisés	Au moins cent (100) personnes sensibilisées	Rapports de la CEDEAO et des Etats membres		
	Intégration effective des commerçantes parties prenantes à l'Observatoire de facilitation du commerce	Intégration de la dimension genre à l'Observatoire de facilitation du commerce	Au moins 30% des femmes doivent être incluses dans l'Observatoire de facilitation du commerce	Composition de chaque observatoire de facilitation du commerce		
	Plaidoyer en faveur de la construction et de l'entretien d'infrastructures routières en tenant compte de critères sexospécifiques	Nombre de routes construites et entretenues en tenant compte de critères liés au genre	Augmentation du nombre de routes construites et entretenues en tenant compte de critères de genre	Rapports nationaux et régionaux		
	Plaidoyer en faveur de la construction et de l'entretien de toilettes, d'installations d'eau et	Nombre de toilettes, d'installations d'eau et d'assainissement construites et	Augmentation du nombre de toilettes, d'installations d'eau et d'assainissement construites et	Rapports nationaux et régionaux		

	d'assainissement aux postes frontières	entretenues aux postes frontières	entretenues aux postes frontières			
	<p>Renforcer la coopération transfrontalière à travers</p> <p>1. les accords bilatéraux</p> <p>2. les incitations à l'utilisation conjointe d'installations et d'équipements aux frontières communes par exemple - hôpitaux, écoles, marchés, équipements frontaliers.</p>	<p>Nombre d'accords bilatéraux signés.</p> <p>Nombre de pays partageant des installations et équipements à leurs frontières communes</p>	<p>Augmentation du nombre d'accords bilatéraux</p> <p>Augmentation du nombre de pays partageant des installations et équipements à leurs frontières communes</p>	Rapports nationaux et régionaux		

Objectif 8 : Mettre en place des mécanismes pour répondre aux besoins des femmes migrantes en situation de conflit (réfugiées et personnes déplacées à l'intérieur)						
Résultats attendus	Activités principales	Indicateurs	Cibles	Moyens de Vérification	Période d'exécution	Organe responsable
Amélioration de la promotion et de la protection des droits des femmes et des filles dans les situations de conflits	Formation et sensibilisation sur l'augmentation des risques d'abus et d'exploitation sexuels des femmes et des filles en situations de conflits	Nombre d'agents chargés de l'application de la loi formés sur l'abus et l'exploitation sexuels des femmes et des filles en situations de conflits	Les agents chargés de l'application de la loi et autres officiers doivent être formés sur l'abus et l'exploitation sexuels des femmes et des filles en situations de conflits	Evaluation périodique de la connaissance des agents chargés d'application de la loi et autres officiers sur l'abus et l'exploitation sexuels	2015-2020	Etats membres, CEDEAO, Partenaires au Développement
	Poursuite en justice et condamnation des auteurs d'abus et d'exploitation sexuels.	Nombre d'auteurs d'abus et d'exploitation sexuels poursuivis en justice et condamnés	Tous les auteurs d'abus et d'exploitation sexuels doivent être poursuivis en justice et condamnés	Rapport des camps		

<p>Veiller à ce que les femmes et les enfants aient accès aux services de santé, à l'eau et à des installations sanitaires hygiéniques et à une alimentation appropriée dans les camps de réfugiés ou de déplacés internes</p>	<p>Fournir aux camps de l'eau potable, des installations sanitaires et des services de santé adéquats</p>	<p>Amélioration de l'état de santé des résidents des camps</p>	<p>Les camps doivent être équipés d'installations de santé de base ainsi que de services de soins spécialisés pour ceux qui en ont besoin.</p>	<p>Visites et évaluation des camps</p>		
	<p>Fournir une alimentation et des services de soins adéquats aux femmes enceintes et aux enfants</p>	<p>Absence de malnutrition parmi les enfants. Bon état de santé et bonnes conditions d'accouchement pour les femmes enceintes</p>	<p>Une alimentation adéquate conforme aux normes nationales et locales et un bon état de santé (i.e. femmes enceintes, enfants) des résidents doivent être assurés dans les camps</p>	<p>Enquêtes auprès des résidents des camps</p>		

Objectif 9 : Mise en place d'un système de suivi-évaluation susceptible d'assurer une gestion et une mise en œuvre efficaces du Plan d'Action

Résultats attendus	Activités principales	Indicateurs de performance	Cibles	Moyens de Vérification	Période d'exécution	Organe Responsable
La mise en œuvre du Plan d'Action est en cours	Effectuer régulièrement des missions de suivi sur le terrain dans les Etats membres	Nombre de missions de suivi effectuées	Au moins quinze (15) missions de suivi sur le terrain effectuées	Rapports de mission		
		Nombre de rapports de suivi produits	Au moins quinze (15) rapports de suivi produits	Rapports de suivi		
	Mise en place d'une cellule de mise en œuvre dans chaque Etat membre afin de faciliter la collecte des données	Nombre d'Etat membres disposant de cellules de gestion	Quinze (15) cellules de gestion mises en place	Rapports des cellules de gestion		
		Nombre de cellules de gestion fournissant régulièrement des données fiables à la	Au moins quinze (15) rapports produits par an	Rapports des cellules de gestion		

		Commission de la CEDEAO				
Les défis auxquels la mise en œuvre du Plan d'Action est confrontée sont identifiés et des recommandations permettant d'améliorer sa mise en œuvre sont régulièrement formulées	Procéder à une révision annuelle de la mise en œuvre du Plan d'Action	Nombre de rapports annuels produits	Quinze (15) rapports annuels produits par an	Rapports pays et rapports de la CEDEAO		
	Procéder à un examen à mi-parcours du Plan d'Action	Existence d'un rapport d'examen à mi-parcours	Un rapport d'examen à mi-parcours produit	Rapport d'examen à mi-parcours		
	Procéder à l'évaluation finale du Plan d'Action	Disponibilité d'un rapport d'évaluation finale	Un rapport d'évaluation finale	Rapport d'évaluation finale		